

ÉTÉ
2023



► DECADE

Séjours
VACANCES

de 7 à 15 ans



Mairie de Corbeilles
C.C.A.S
45490 CORBEILLES
Tél : 02 38 92 20 10
Courriel : administratif@mairie-corbeilles.fr
Site : corbeillesengatinais.fr

Corbeilles, le 11 avril 2023

Madame, Monsieur,

Comme tous les étés, l'Oeuvre Universitaire du Loiret (OUL) vous propose des séjours de six à douze jours pour **les enfants de 7 ans à 15 ans**. Ces séjours sont réservés **aux familles bénéficiaires de l'aide aux vacances de la CAF**.

Sachant que l'OUL contribue aux frais de séjour et que la valeur des bons vacances CAF est déduite, le coût restant à la charge de la Commune et de la famille s'élève par enfant à :

- 120 € pour les séjours à l'étang du Puits (6 jours)
- 160 € pour les séjours de 7, 8 et 9 jours
- 210 € pour les séjours de 12 jours.

Avec la participation financière du Centre Communal d'Action Sociale de la commune qui souhaite renouveler cette action, **le reste à charge de la famille s'élève donc par enfant à :**

- 26 € pour les séjours de 6 jours - participation du CCAS de 94 €
- 31 € pour les séjours de 7 à 9 jours - participation du CCAS 129 €
- 43 € pour les séjours de 12 jours - participation du CCAS de 167 €

Pour inscrire votre ou vos enfants se présenter à la mairie de Corbeilles dans la mesure du possible à la permanence du CCAS : le lundi après-midi de 14 h à 17 h ou prendre rendez-vous au 02 38 92 16 78.

Le catalogue est à votre disposition en mairie ou consultable sur le site : www.corbeillesengatinais.fr.

Vous munir :

➤ d'un moyen de paiement : soit par chèque avec possibilité d'encaissement différé ou soit par CB paiement par téléphone.

Faire le choix de 2 séjours par ordre de préférence.

Les places en séjour étant limitées, nous vous conseillons d'inscrire vos enfants le plus rapidement possible. Le test nautique, le certificat médical d'aptitude peuvent être fournis plus tard.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'adjointe déléguée aux Affaires sociales,
Vice-Présidente du CCAS
Isabelle MARTIN